tre à la Chambre de voter le budget et d'autres propositions. M. Marty peut donc ne pas venir les interpellations passées et présentes.

Vise-t-il les interpellations à venir ? ceci est plus grave. Est-ce que l'on veut supprimer le droit d'interpellation ? Alors, dites-le franchement et courageusement ; nous verrons si le Parlement français voudra se priver d'une de ses principales libertés (Applaudissements à gauche.)

Au moment où de graves événements se succèdent en Europe (exclamations au centre), il est impossible de reprendre le droit d'interpellation.

Au fond de cette proposition il y a une manœuvre politique. (Oui, oui, à gauche. Violentes protestations au centre.)

On dénonce le vice de cette législature, mais on veut déplacer les responsabilités et vous prétendez les rejeter sur vos adversaires politiques que vous traitez d'obstructionnistes.

A ce moment une immense clameur retentit. Le centre crie en chœur : Oui. La gauche et l'extrêmegauche ripostent vivement.

M. Lockroy. — Est-ce sur nous qu'il faut rejeter la responsabilité d'une attitude qui s'est traduite par les péripéties qui ont signalé le projet d'impôt sur la rente ? (Vifs applaudissements à gauche et à l'extrême gauche.)

Vous voulez faire oublier au pays vos alliances bizarres (bruit prolongé), sous prétexte de conservation sociale (nouveau bruit), vous voulez faire oublier la guerre que vous avez faite à toutes les nuances du parti républicain (Vifs applaudissements à gauche et à l'extrême gauche).

Discours de M. Méline

M. Méline. — Bien qu'il s'agisse d'une résolution d'ordre intérieur, il estime qu'il est du devoir du gouvernement d'appuyer la demande de M. Marty.

Ce qui se passe devrait faire ouvrir les yeux à tout le monde : le budget, dont la discussion dure depuis quatre mois, n'est pas terminé. Il a été interrompu par la loi des sucres dit-on, mais il a été interrompu aussi par 17 interpellations. (Protestations à gauche).

On pouvait espérer qu'une fois le budget terminé la Chambre pourrait aborder tout de suite la discussion des projets inscrits à son ordre du jour, dont le vote est attendu par le pays. M. Lockroy semble dire que puisqu'on n'a rien fait jusqu'ici ce n'est pas la peine de commencer et paraît vouloir rejeter sur le gouvernement toute la responsabilité de cette situation.

La proposition de M. Marty est tout à fait acceptable c'est à peu une modification du règlement. Il ne faut pas que 350 députés, disposés à faire des lois, soient paralysés par quelques interpellateurs. (Vives protestations à gauche).

Il ne s'agit nullement de confisquer le droit d'interpellation. (Bruit. La Chambre peut consacrer toutes les séances de samedi aux interpellations, si elle le veut. Si un événement extraordinaire se produisait, le gouvernement serait le premier à demander à la Chambre de ne pas retarder une discussion urgente.

La motion a pour but de protéger la Chambre contre les surprises de l'ordre du jour qu'elle présente très souvent ce que le gouvernement défend en ce moment c'est le bon renom du régime parlementaire. (Exclamations sur un grand nombre de bancs.)

Le discours de M. Méline est froidement accueilli même par le centre.

Discours de M. Goblet

M. Goblet — L'intervention de M. le président du conseil semble indiquer que la proposition de M. Marty a bien un caractère politique, c'est une raison de plus pour la repousser. Il y a trois ans, M. Flandrin avait déposé une proposition analogue la Chambre l'a repoussée. Il n'y a aucune raison pour qu'elle accepte aujourd'hui la proposition de M. Marty. (Applaudissements).

La proposition de M. Flandin a été renvoyée à la commission du règlement et la commission a fait, en 1894, un rapport dont on n'a jamais demandé la discussion.

On ne saurait en ce qui concerne le droit d'interpellation reprocher aux amis de l'orateur d'en avoir abusé. Il est impossible de diminuer les garanties des minorités et d'établir le droit de contrôle qui appartient au Parlement.

Il n'y a en réalité que l'interpellation de Fleury-Ravarin qui ait interrompu la discussion du budget. Le gouvernement refuse souvent les questions on l'a vu aujourd'hui encore, il ne saurait donc se plaindre de voir les questions transformées en interpellations. On a vu perdre plusieurs séances à la discussion d'une loi, et, au dernier moment, le gouvernement enrayer la loi en annonçant le dépôt d'un projet sur la même question (Vifs applaudissements.)

On n'a pas parlé des retards apportés par le Sénat. Si le projet de loi sur les boissons est revenu où en est le projet d'impôt sur les successions ? Et le budget qui ne contenait aucune réforme il est encore retenu par le Sénat. Peut-on faire retomber sur la Chambre ces alternoiements (Applaudissements)

Ce qu'il faudrait faire, ce n'est pas de modifier le règlement mais modifier les habitudes parlementaires et renoncer aux longs discours. d'ailleurs, la proposition de M. Marty ne changerait rien à l'état de choses actuel et n'empêcherait pas la Chambre de discuter tous les jours des interpellations si elle le juge convenable.

La meilleure solution consisterait à fixer un ordre du jour auquel on ne toucherait plus. De cette façon on aboutirait.

Vote de l'Urgence et Discussion immédiate

L'urgence de la proposition de M. Marty est mise aux voix. Le scrutin donne lieu à l'opération du pointage.

L'urgence est déclarée

M. Marty demande la discussion immédiate.

La proposition est mise aux voix.

Le scrutin donne lieu à l'opération du pointage.

La discussion immédiate est ordonnée.

Le projet de M. Marty est adopté.

Interpellation Basly—Lamendin

L'ordre du jour appelle la discussion de l'interpellation des citoyens Basly et Lamendin sur la réduction du nombre des visites faites par les délégués à la sécurité des ouvriers mineurs dans le bassin du Pas-de-Calais.

La parole est donnée au citoyen Basly.

Discours de Basly

Le citoyen Basly se plaint des mesures prises par le ministère des travaux publics relativement au nombre des visites faites par les délégués mineurs.

Ces mesures dit-il, n'auront d'autre résultat que d'augmenter le nombre des accidents (Applaudissements).

Basly attaque vivement les Compagnies sur lesquelles il rejette la responsabilité des accidents. Il demande qu'elles soient mises en demeure d'observer rigoureusement toutes les prescriptions. (Applaudissements à l'extrême-gauche.)

Enfin Basly expose comment se font les élections des délégués mineurs et dénonce les moyens d'intimidation employés par les compagnies pour faire passer des candidats.

Discours de Lamendin

Le citoyen Lamendin demande également que la circulaire du ministre soit rapportée car elle est contraire à l'esprit de la loi.

Il critique aussi la manière dont se font les élections des délégués et réclame l'application de la loi qui assure l'indépendance des électeurs. (Applaudissements à l'extrême-gauche).

Le citoyen Chargentier, député de la Loire s'associe à ses deux collègues du Pas-de-Calais pour protester contre la réduction du nombre des visites dans le bassin de la Loire au moment même où l'on constate de nombreux accidents dus aux grisous et aux éboulements. (Applaudissements à l'extrême gauche).

Réponse du Ministre

M. Turrel approuve le préfet du Pas-de-Calais et celui de la Loire qui ont autorisé les compagnies à appliquer les mesures relatives à la diminution du nombre des visites. En approuvant ces mesures le gouvernement ne compromet nullement la sécurité des ouvriers (Protestations à gauche et à l'extrême-gauche.

Le but de la loi est de ne pas donner aux délégués plus de travail et de bénéfices possibles. Le nombre des ouvriers ayant diminué, il était tout naturel de réduire le nombre des visites (Vives exclamations).

M. Turrel cite le cas d'un délégué suspendu de ses fonctions pour 3 mois parce qu'il remplissait mal son mandat. En somme le nombre des visites fut augmenté dans le Pas-de-Calais et réduit de huit seulement dans le bassin de la Loire. En ce qui concerne les élections peu de protestations se sont élevées (exclamations sur plusieurs bancs).

Réplique du citoyen Basly

Le citoyen Basly exige l'application intégrale de la loi en ce qui concerne le nombre des visites et demande au ministre de prendre des mesures pour prévenir les accidents.

M. Fabre présente un ordre du jour de confiance au gouvernement pour faire respecter la loi des délégués mineurs et notamment l'article 15 de la loi de 1892.

M. Turrel accepte cet ordre du jour qui est adopté à mains levées.

L'élection de M. Chastenay (Libourne) est validée.

M. Lasserre dépose un rapport sur le projet du canal de la Garonne.

La séance est levée à 6 h. 35.

AU SENAT

LA SEANCE

Présidence de M. Loubet, président.

La séance est ouverte à 2 h. 10.

LE BUDGET DE 1897

Ministère de l'instruction publique

Le Sénat reprend la discussion générale du budget de l'instruction publique

M. Combes, ancien ministre, veut répondre aux critiques de M. Le Provost de Launay contre les enseignements supérieur et primaire et vient en faire l'éloge.

On prétend assez volontiers, dit-il, que l'enseignement primaire est resté au point de vue de l'éducation morale surtout, absolument au-dessous de sa tâche ; je ne mid pas que, dans cet ordre d'idées, nous avons éprouvé quelques mécomptes. Très bien (ironiques à droite).

Mais cela tient à ce qu'on a toujours eu le tort d'exiger de l'enseignement primaire des services qu'il n'est pas fait pour rendre (Ah ! à droite).

Ce n'est pas lui qui peut pourvoir complètement à l'éducation morale de la jeunesse. (Rires ironiques à droite) Il faut qu'il soit aidé dans cette tâche par une organisation complémentaire. Je veux parler des cours d'adultes (Bruit à droite)

Passons maintenant à l'enseignement secondaire : il est malheureusement certain que depuis six ou sept ans l'ancienne prospérité des établissements d'enseignement secondaire est en décroissance. Les frais d'entretien de ces établissements augmentent et les recettes diminuent.

Au début de 1895, il y avait un déficit de 1,600,000 fr. que l'administration a dû couvrir par des expédients. Ce n'est pas que la population totale des élèves ait diminué, mais le nombre des internes a décru assez sérieusement.

Si les établissements de l'Etat sont peu florissants, alors qu'au contraire les établissements congréganistes sont prospères, on a tenté à des causes complexes, délicates, difficiles à discerner que je vais rechercher.

Dans une occasion récente, M. Albert de Mun a prétendu que le succès des établissements congréganistes venait de ce que les idées religieuses y sont en honneur.

M. Lucien Brun. — N'en doutez pas.

M. Combes. — Je n'en suis pas aussi persuadé que vous.

M. Julien Brun. — Les établissements de l'Etat sont des milieux qui ne sont pas religieux.

M. Combes. — Mais ce ne sont pas non plus des écoles d'athéisme. La vérité est qu'il est de mode dans une certaine société de juger l'éducation de l'Etat d'après certaines convenances ou croyances sociales (Bruit à droite).

Cette mode tyrannique entraîne nombre de familles, par une suggestion de vanité, à médire aussi de l'enseignement de l'Etat et à sacrifier à ces préjugés. (Vives protestations à droite). Mais ce n'est pas tout, il est malheureusement certain qu'une quantité considérable de fonctionnaires, au lieu de placer leurs enfants dans les lycées de l'Etat, les envoient dans les maisons religieuses.

M. le comte de Mailié. — Cela prouve que votre enseignement est déplorable.

M. Combes. — C'est ce que nous verrons tout à l'heure.

Rapports des Recteurs

Et alors l'ancien ministre de l'instruction publique donne lecture de plusieurs rapports de recteurs d'Académie qui attestent que dans la magistrature, dans l'armée surtout, dans tous les services publics enfin, nombre d'agents de l'Etat retirent leurs enfants des établissements de l'Etat pour les confier aux établissements privés.

M. Malgne. — Ces rapports doivent rester entre les mains des ministres.

M. Combes. — Ils n'ont été adressés lorsque j'étais ministre. J'ai prié les recteurs de me les adresser en me disant toute la vérité, en étant des nous propres. (Vives exclamations à droite). Mais j'ai promis en échange que je ne nommerais personne. (Très bien à l'extrême gauche).

M. Chalbourg de Lamothe. — Les fonctionnaires ont le droit d'élever leurs enfants comme ils l'entendent. (Bruit à gauche).

M. Combes. — Attendez, nous y viendrons.

M. Joseph Fabre. — Ayez confiance

préfets qui envoient leurs enfants chez les congréganistes.

M. Combes lit un rapport dans lequel il est dit que c'est principalement dans l'armée qu'on déserte les établissements de l'Etat.

L'orateur admet la concurrence, mais il ne peut approuver qu'un général dans sa résidence agisse par son exemple et par ses conseils sur ses subordonnés pour les déterminer à retirer leurs fils du lycée comme ce fait s'est produit.

L'Etat doit se défendre, il le doit pour deux raisons : d'abord parce que c'est son rôle, ensuite parce qu'en laissant s'épanouir au grand jour cette propagande contre ses établissements, il travaillerait à creuser le fossé déjà trop profond qui sépare nos jeunes générations.

M. Haligan dit que M. Combes vient de prononcer un discours-ministre et qu'il a lu des documents que seul il pouvait connaître, c'est un abus de pouvoir.

Discours de M. Rambaud

M. Rambaud fait l'éloge de l'Université qui fait sortir des rangs les plus inférieurs des hommes de mérite qui sont d'excellents serviteurs de la patrie. On laisse toute liberté aux pères de famille aux fonctionnaires comme aux autres, mais aux fonctionnaires nous refusons la liberté de propagande, elle excède leurs droits.

M. Chesnelong. — Si vous n'avez pour vous ni la partie indépendante du pays, ni les fonctionnaires qui ont de la dignité, qui avez-vous donc pour vous ?

La discussion générale est close.

Les chapitres 1 à 6 sont adoptés.

Sur le chapitre 7, M. Boulanger demande des renseignements sur la situation de l'école française de droit au Caire.

M. Ed. Millaud affirme que l'Ecole du Caire est très prospère. C'est une œuvre recommandable.

M. Joseph Fabre demande que le baccalauréat de philosophie soit exigé pour être admis à l'Ecole de droit, comme il l'est pour l'Ecole de médecine.

Les chapitres 7 à 12 sont adoptés.

Sur le chapitre 13, M. Fresneau demande une réduction de 10.000 fr. pour supprimer la chaire créée par M. Bourgeois pour qu'on y professe les doctrines d'Auguste Comte.

Le chapitre 13, chiffre de la commission est adopté.

Les chapitres 14 à 27 sont adoptés.

Sur le chapitre 28, M. Barboux demande que le crédit soit relevé de 8.000 fr.

L'amendement est repoussé par 176 voix contre 85.

Les autres articles jusqu'au 44 sont adoptés sans modification. Sur le 41 le commissaire demande de rétablir un crédit nécessaire pour mettre les professeurs des collèges sur le même pied que les chargés de cours de lycées. Cette proposition est repoussée.

Les articles 44 à 47 inclus sont adoptés.

Sur le chapitre 48 M. Girard développe un amendement tendant à relever le crédit affecté aux écoles normales supérieures de l'enseignement primaire, la suite de la discussion est renvoyée à lundi. Séance levée à 6 h. 10.

Conseil Municipal

DE LILLE

Réunion du 13 mars 1897

Présidence du citoyen DELORY, maire

Nous avons, hier, rapidement analysé le rapport de la Commission du budget, nos lecteurs en connaissent les grandes lignes ; ils nous permettront donc de ne pas donner au compte-rendu de la réunion de ce soir, entièrement consacrée à la discussion du budget, une extension inutile.

LA SÉANCE

A huit heures et demie, le citoyen Delory ouvre la séance.

Il est immédiatement procédé à la nomination d'un secrétaire

A mains levées le citoyen Guffroy est réélu.

MM. Kolb, Verly, Brassart, Barrois, Desurmont, Meurisse et Gossart absents, se sont fait excuser.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et approuvé sans observations.

Petit incident

Cependant, Monsieur Laurenge croit le moment propice pour affirmer qu'il n'a été convoqué à la réunion du conseil que fort tard, hier ; il ajoute, que d'autre part l'heure de l'ouverture de la séance était fixé à 8 h. (au du matin (Rires).

Acte de cette déclaration est pris par le Maire, qui recherchera et blâmera l'auteur de cette « faute ».

Une bizarre proposition

M. Lacour a la parole.

Il demande au conseil d'ajourner à dix jours la discussion du budget ! Et dire que ses amis brailleut depuis deux mois sur le retard apporté à cette discussion

Les raisons qu'il donne ! ce sont les absences nombreuses qui laissent inoccupés bien des fauteuils à la droite, ce soir. C'est d'autant plus regrettable, confirme M. Brackers d'Hugo que l'un des absents fut adjoint aux finances, qu'un autre fut deux années chargé du rapport de la Commission. Pour ces raisons j'estime qu'il serait utile de remettre à lundi en huit, la discussion du budget

— Premier acte de la comédie ! s'écrie le citoyen Louguet d'où grande fureur de M. d'Hugo qui demande courroucé, à quelle comédie le citoyen Louguet fait allusion. Les ripostes se croisent, vives de part et d'autre, malgré les paternelles admonestations du maire.

Enfin on vote à mains levées sur la proposition Lacour, soutenue par M. Brackers d'Hugo. Elle est repoussée. On passe donc à la discussion du

BUDGET

L'article premier, concernant le secrétariat général n'est pas adopté, après lecture du rapport de la commission sans l'intervention de l'irascible conseiller Brackers-d'Hugo, qui est de plus en plus « vinaigre ».

Il critique la façon dont est rédigé le rapport, mais assagi par la réponse du maire et les explications documentées qu'apporte le citoyen Delesalle il approuve par son vote.

Alors, pourquoi protiez-vous, Monsieur ?

Les observations présentées par l'opposition, avec l'esprit probable d'embarrasser les administrateurs, ne cessent pas au contraire, de provoquer des explications qui sont le procès de l'ancienne administration

C'est ainsi que demandant ce que peuvent bien faire ces contrôleurs récemment créés, nous apprenons que des infractions nombreuses aux règlements municipaux faisaient perdre à la ville des sommes considérables. 4.500 francs environ ont été encaissés en un seul mois par la recette municipale, en plus des recettes habituelles.

Dix huit-cents déclarations nouvelles ont apporté pour le service des eaux quelque 6000 fr. de recettes nouvelles !

Encore un Incident

Pendant la discussion du crédit affecté au frais de perception de l'Octroi, l'éternel Brackers d'Hugo juge à propos de se lamenter sur les opinions politiques des employés d'octroi.

Le citoyen Delesalle relève vertement le langage déplacé de ce monsieur, ajoutant que jamais l'administration n'empêchera les employés d'octroi, non revêtus de leur uniforme, de manifester pour leurs convictions.

Le conseiller d'Hugo ergote cinq minutes enfin il termine en assurant ses collègues du profond respect qu'il a pour la liberté individuelle ?

Encore une fois, pourquoi « geindre » Monsieur ?

Ce n'est qu'un retard apporté au vote du conseil qui approuve les crédits proposés pour l'octroi ainsi que ceux qui suivent.

Mais après lecture du rapport sur le crédit affecté à la police, M. Brackers d'Hugo — toujours lui — donne lecture d'un long rapport qu'il établit, paraît-il, sous l'ancien conseil et qui n'avait pas encore vu le jour, et on l'en croie.

Il espère la participation de l'Etat dans les dépenses exigées pour ce service, demande la création d'un service de sûreté englobant tout l'arrondissement, une surveillance plus active dans les environs de Lille, refuge des malfaiteurs qui préparent là bas leurs coups (Brrrrou !) C'est un tableau sinistre de Lille la nuit. A chaque carrefour des détrousseurs guettant le passant, des cadavres un peu partout, des maisons dévalisées et des hommes qui s'enfuient à Mons-en-Barœul et à Hellemmes emportant la curée !

N'était une porte entrouverte derrière moi j'affirmerais que cela m'a donné froid dans le dos. Enfin les doléances de M. Brackers, seront — affirme le maire — examinées de près, et on avisera aux mesures nécessaires pour que le jeune et distingué conseiller puisse dormir sans qu'à chaque instant de la nuit il ne sente ses cheveux se dresser sur leur base !

Les articles 13 et 14 sont adoptés sans observation.

Sur l'article 15, entrepot des sucres indigènes, le citoyen Delesalle demande une augmentation de 1,500 francs pour l'assurance des sucres warantés qui était faite autrefois par le directeur lui-même en prélevant des bénéfices

Cette augmentation de 1,500 francs permettra de porter la somme de 2,800 fr en recettes.

L'art 15 est adopté avec la motion du citoyen Delesalle.

Les art. 16, 17 et 18 sont adoptés.

Caisses de retraites

Art. 19. — Caisse des retraites : 60.000 francs.

Sur cet article M. Brackers d'Hugo, de plus en plus rouge, demande le vote de la subvention de 25,000 pour capitalisation ; il demande aussi le renvoi à une sous-commission pour examiner la situation de la caisse des retraites.

Le citoyen DELORY. — L'administration n'a pas cru devoir proposer des fonds pour la capitalisation parce que si nous empruntons à 3 1/2 pour cent nous ne plaçons qu'à 3 0/0, ce qui fait une perte de un demi pour cent.

Le citoyen DELESALLE. — Le crédit de la ville de Lille vaut autant que celui de l'Etat. En votant des subventions pour capitalisation, nous ferions une bien mauvaise opération.

Ainsi, avec un emprunt de 2,000 000 nous aurions les 60,000 francs nécessaires pour la caisse de retraites, mais pour payer l'intérêt de ces deux millions, il faudrait verser 71,000 fr.

Après avoir fait cette judicieuse remarque, le citoyen Delesalle demande au Conseil le vote du projet présenté par la commission.

M. BRACKERS-D'HUGO qui veut quand même avoir raison, maintient sa proposition Elle est rejetée à l'unanimité moins deux voix, et l'article 19 présenté par la Commission est adopté.

Le conseil adopte les articles 20, 21 et 22.

Consultations judiciaires gratuites

Sur l'article 22 bis, consultations judiciaires gratuites 3000 fr., M. Brackers d'Hugo curieux, voudrait savoir combien il y aura de consultations.

UNE VOIX. — Quand le Bureau de consultations gratuites sera créé, vous le saurez.

DELESALLE explique le fonctionnement du bureau déjà institué à Roubaix et l'article 22 bis est adopté

Le Conseil adopte successivement les articles 23 à 61.

Au sujet de l'article 62. — Entretien des Horloges. — M. Brackers d'Hugo demande si l'administration ne pourrait pas faire installer des horloges transparentes aux becs de gaz, comme celles qui existent à Lyon et qui lui paraissent très pratiques.

Le Dr DEBIERRE fait remarquer que ces horlozes sont mues par l'électricité, ce qui ne peut avoir lieu encore à Lille.

Le citoyen DELORY, en bon papa répond à M. Brackers d'Hugo, qui parle toujours à propos de tout et pour rien, que l'Administration étudiera le moyen de donner à la Ville les horloges nécessaires.

L'Office sanitaire

Art 62. — Office sanitaire : 26,200 fr.

M. BRACKERS D'HUGO éprouve encore le besoin de parler à ce propos et se plaint du système de désinfection employé actuellement par l'Office sanitaire et fait un long cours de chimie où il parle de divers acides et produits qu'il ne connait guère. C'est ce qu'il déclare lui même après une interruption du docteur Debierre. Et M. Brackers ajoute : C'est au nom de M. Barrois que je parle !

Quel avocat vous avez choisi-là, M. Barrois !

Le docteur Staes-Brame déclare que l'Office Sanitaire saura se tenir au courant des découvertes et appliquer les meilleurs moyens de désinfections. Il ajoute qu'aucun cas de contagion ne s'est déclaré dans des locaux désinfectés avec le système actuel.

Avant d'adopter un autre système, il faut attendre le rapport de M. le docteur Calmette qui fait divers essais.

L'article 62 est adopté.

Les articles 63 à 68 sont adoptés sans discussion.

Bains populaires

Art. 69. — Bains à prix réduits : 6500 fr.

Cet article est voté avec une augmentation de 400 fr.

Le citoyen Delory informe le conseil que l'administration étudie le moyen d'augmenter le nombre des baignoires. Une demande de crédit sera déposée sous peu à cet effet.

L'article 70, ayant trait au même objet est adopté sans discussion

Ecole de Natation

M. BRACKERS D'HUGO dit que l'école de natation est de plus en plus délaissée parce que l'eau est très sale. Lui-même a voulu s'y baigner et il a eu pendant trois jours la fièvre. Pauvre homme ! Il l'a encore. C'est la fièvre quarte qu'il a attrapée...

DELORY. — Si l'eau n'est pas propre, c'est surtout parce qu'il y a de nombreuses années que les bassins de l'école de natation n'ont pas été curés.

L'administration va faire procéder à cette opération et fera tout le nécessaire pour que l'eau soit propre

L'article 71 est voté et le conseil ajourne la discussion du budget.

PROPOSITIONS DIVERSES

A la Mémoire de MM. Facon et Moy

M. Debierre donne lecture de la proposition suivante :

Messieurs,

L'administration municipale, considérant que M. Facon, vice-président de la Chambre syndicale des typographes de Lille, conseiller prud'homme, conseiller municipal, a consacré pendant de longues années les heures de liberté que lui laissait son travail journalier, à la défense des intérêts de la classe ouvrière ;

Considérant que M. Moy, doyen de la Faculté des Lettres de l'Université de Lille, a rendu d'incontestables services à la cause du peuple comme conseiller municipal, mais spécialement comme professeur et comme président honoraire des Cantines scolaires de Saint-Sauveur et des Conférences populaires.

Considérant que M. Moy, philosophe sceptique, aimable et doux, a consacré sa vie et son activité au développement des œuvres laïques, et qu'il est mort en libre penseur comme il a vécu.

Demande qu'il plaise au Conseil municipal de concéder à l'Université de Lille une place au cimetière de l'Est pour la tombe de M. Moy et une place au cimetière du Sud pour la tombe de M. Facon, et le prie de voter la part sur deux concessions, soit le tiers, ou 420 fr. qui reviennent au bureau de bienfaisance conformément aux dispositions de l'article 3de l'ordonnance du 6 décembre 1843.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

ADRESSE AU PEUPLE GREC

Le docteur Debierre prend de nouveau la parole pour donner lecture du vœu suivant, qu'il demande de renvoyer au Ministre de Grèce, à Paris :

Le Conseil Municipal de la Ville de Lille réuni en Assemblée extraordinaire.

Considérant qu'en Orient un généreux petit peuple lutte bravement pour son indépendance, la cause du Droit et de l'Humanité;

Considérant que la France manquerait à son passé et à son génie si elle marchait, à la remorque de l'empereur allemand contre le peuple grec, et qu'en pareille occurrence elle consacrerait que la *Force* prime le *Droit*, et accepterait comme un fait accompli l'arrachement à la Patrie Française de l'*Alsace* et de la *Lorraine*.

Adresse au Peuple grec l'expression de ses sentiments d'admiration et de ses chaleureuses sympathies, et exprime le vœu que la France n'use de sa puissance que pour permettre à la Crète de décider librement de ses destinées.

Cette proposition est adoptée par le Conseil à l'unanimité.

Fête fédérale de Gymnastique à Roubaix

M. Brackers-d'Hugo demande au Conseil d'associer la ville de Lille à la Fête fédérale de gymnastique qui doit avoir lieu à Roubaix, en allouant un prix.

LE COLONEL SEVER appuie cette proposition et à la demande du citoyen Delory, il est décidé que l'administration offrira un prix à la ville de Roubaix en en prélevant le coût sur le crédit des Fêtes.

Le Conseil s'ajourne à aujourd'hui dimanche, 9 heures du matin, pour la continuation de son ordre du jour.

La séance est levée à minuit quarante.

APRÈS LA SÉANCE

CONVERSATION

surprise à la porte de la Mairie

M. DUHEM. — Ah ! mon cher... Quelle énergie ! Quel courage !

M. BRACKER-D'HUGO. — N'est-ce pas ?

M. DUHEM. — Vous êtes admirable !

M. BRACKERS D'HUGO. — Vraiment...

M. DUHEM. — Et quel talent ! Vous parlez de tout et sur tout. M. Barrois lui-même...

M. BRACKERS-D'HUGO. — Barrois ? Il m'a laissé tout le fardeau. C'est un « frousard ».

M. DUHEM. — Qu'est-ce que c'est que ça « un frousard » ?

UN PASSANT — Va le demander au colonel Sever, eh ! petit !

M. DUHEM. — Avez vous entendu Brackers ? On a parlé du colonel Sever... Au revoir. Je cours chez Verly !

M. BRACKERS-D'HUGO. — Pas avant de m'avoir « rincé la dalle » mon vieux. Je l'ai bien gagné !

. . . . . .

Mais déjà, M. Duhem a disparu et ce pauvre Brackers va se désaltérer tout seul. Il est si accablé qu'il se trompe de porte et entre chez le citoyen Louguet :

M. BRACKERS D'HUGO. — Un bock et vite.

LOUGUET. — C'est une rondelle qu'il vous faut, mon cher collègue !

M. Brackers d'Hugo vide la rondelle et s'en va en murmurant :

— Décidément on a du cœur que chez les socialistes !

ŒDIPE.

QUESTION D'ENSEIGNEMENT

Dans une note parue dans le numéro du *Bulletin de l'enseignement primaire*, M. le directeur départemental, demandait aux instituteurs et institutrices adjoints, leur avis sur le meilleur mode d'avancement à leur appliquer ; « choix », « ancienneté », ou « choix et ancienneté ».

Cette question est assez importante pour les instituteurs adjoints pour que, — sans émettre d'opinion personnelle — nous croyions devoir résumer en quelques mots les différents avis des intéressés.

Certains, demandent que l'on se base pour l'avancement sur « l'ancienneté », sur « le choix », disent ils, d'après les conventions de 1896 s'appuyant autant sur l'ancienneté que sur les titres peut être qualifier de choix.

A cette opinion, un assez grand nombre d'instituteurs sont opposés et prétendent qu'en basant l'avancement sur l'ancienneté exclusivement, on sacrifie ceux qui travaillent pour arriver et que par cela même on supprime l'émulation entre les instituteurs, émulation qui profite avant tout à l'enseignement.

Ceux-là demandent que l'on continue comme par le passé à se baser sur « le choix et l'ancienneté ».

Les instituteurs examineront sérieusement ces différents modes et certainement émettront un vote sage et aux mieux de leurs intérêts.

CHRONIQUE RÉGIONALE

LE CABINET NOIR

Lettres décachetées. — Comme sous l'empire. — Pari gagné

Un de nos amis du département s'étant aperçu que sa correspondance venant de Lille subissait d'assez longs retards voulut se rendre exactement compte des causes qui les occasionnaient.

Mercredi dernier, deux de ses amis, honorables commerçants, se trouvant au marché de Lille, furent chargés par lui, de déposer en même temps deux enveloppes cachetées dans la même boîte aux lettres.

Voyant que notre ami s'écrivait à lui-même, nos commerçants, fort intrigués lui en firent l'observation ? L'explicator fut bien simple. Il leur dit : « Mes lettres sont arrêtées en route et je soupçonne les agents du nouveau préfet de les décacheter. Déposez ces deux enveloppes fermées, dans la même boîte, agissez loyalement, vous me ferez plaisir. »

La proposition fut acceptée, mais les porteurs des lettres ne voulaient toujours pas croire que l'on put agir aussi malhonnêtement, même vis à vis d'adversaires politiques.

Pour donner plus de confiance à notre ami, ils s'engagèrent, certaine de ne rien perdre puisqu'ils agissaient toute loyauté à lui payer un déjeuner chez un des restaurateurs les plus renommés de la ville qu'ils habitent, si les deux lettres adressées dans la même maison, l'une à son nom, l'autre au nom d'une tierce personne n'arrivaient pas en même temps.

Le lendemain matin, grande surprise ne ne voir arriver que celle adressée à la tierce personne ; l'autre ne fut distribuée que le soir. La première intacte ; la seconde décachetée à la vapeur et recollée ensuite, mais pas avec assez d'habileté pour que la gomme rajoutée ne laissât une trace luisante et bien visible ; et que le timbre humi de la poste, que l'ouverture de l'enveloppe coupait en deux, mal rajusté ne fît voir les deux parties du cercle extérieur trop distantes l'une de l'autre pour n'avoir pas été séparées après l'apposition du timbre.

Notre ami ne saurait trop en vouloir au nouveau préfet du Nord : ne vient-il pas de lui donner l'occasion de faire un bon déjeuner en compagnie d'excellents camarades aujourd'hui fixés sur les procédés de ses policiers dont il s'était agréablement moqué car savez vous ce que contenait l'enveloppe ? *Vive la Sociale !* et comme signature : *Un camarade socialiste*, en plus quelques réclames illustrées.

Les votes de nos représentants

Voici comment se sont répartis les votes des députés du Nord et du Pas-de-Calais, à la séance de vendredi, dans les scrutins :

1° Sur le renvoi à la commission de l'amendement de M. Guillemin à la proposition de loi concernant les bureaux de placement. Cet amendement était ainsi conçu :

« Rédiger ainsi l'article 1er :

» Le placement des ouvriers et employés des deux sexes est assuré :

» 1° Par les Bureaux de placement autorisés ;

» 2° Par les bureaux de placement gratuit, organisés par les municipalités, par les syndicats professionnels ouvriers, patronaux ou mixtes, par les compagnonnages, par les sociétés de secours mutuels, par les associations charitables ou sociétés de bienfaisance. »

Ont voté *pour* : MM. Boudenoot, Cochin, Coget, Dansette, Dussaussoy, Evrard Eliez, Fanien, Graux, Guillain, Guillemin, Hayez, Jonnart, Le Gavrian, Lepez, Loyer, Plichon, Rabot, Rose, des Rotours, Sirot-Maliez, Taillandier, Weil-Maliez.

Ont voté *contre* : MM. Basly, Defontaine, Dorin, Guesde, Lamendin, Lemire, de Montalembert, Sever.

M. Carpentier-Risbourg s'est abstenu.

La Chambre a adopté par 280 voix contre 215.

2° Sur le renvoi à vendredi de la suite de la discussion de la proposition de loi concernant les bureaux de placement

Ont voté *pour* : MM. Boudenoot, Cochin, Coget, Evrard Eliez, Graux, Guillemin, Hayez, Lemire, Lepez, Plichon, Rabot, Taillandier.

Ont voté *contre* : MM. Basly, Guesde, Lamendin, Sever.

Se sont *abstenus* : MM. Carpentier-Risbourg, Cochin, Dansette, Defontaine, Doron, Dussaussoy, Fanien, Jonnart, Le Gavrian, Loyer, de Montalembert, Rose, des Rotours, Sirot-Maliez, Weil-Maliez.

La Chambre a adopté par 166 voix contre 138.

Etaient absents par congé : MM. Adam et Michau.

INSTALLATION

des nouveaux Conseillers prud'hommes à Calais

Avant-hier, à 1 heure de l'après-midi, avait lieu l'installation des nouveaux élus au Conseil des prud'hommes.

M. le sous-préfet avait tenu à présider lui-même à cette cérémonie, alors qu'auparavant un adjoint suffisait

Dans un discours, que le représentant du gouvernement a prononcé avant de procéder à l'installation des nouveaux élus, il a surtout appuyé sur ce fait qu'il était venu *lui-même* présider.

Nous ne savons pas pour quelle raison il insista fortement sur ces mots. A-t-il voulu par là montrer la différence qui existait dans les sphères gouvernementales entre les municipalités bourgeoises et les municipalités ouvrières ?

Il était alors bien inutile à Monsieur le Sous-Préfet de se déranger, il y a longtemps que nous sommes fixés sur ce point

Le conseil de prud'hommes ainsi installé se compose de la façon suivante : Conseillers ouvriers, 1re catégorie, Martin J. ; Corbeaux ; Hennino ; Bodart, Marcq, Dély. — 2e catégorie, Delvart, Brevière, Bagemen, Maginot, Hocquette J., Burette.

Conseillers patrons, 1re catégorie, Darchicourt E., Duquennoy J., Despres F., Morel A., Lebas J., Moyon G. — 2e catégorie, Deseilles, Daviron, Daniel G., Cugny P., Antoine J., Collin C.

AU CONSEIL DE PRÉFECTURE

du Nord

Dans son audience de vendredi, le Conseil de Préfecture a examiné les protestations relatives aux élections de Wineezele et de Fournes.

Après plaidoiries de l'avocat des protestataires et de l'avocat des défendeurs l'affaire de Wineezele a été mise en délibéré.

Les élections de Fournes ont été val-